

Prêt d'honneur Initiative Orne Santé

La plateforme INITIATIVE ORNE propose des **prêts d'honneur dédiés aux professionnels de santé** pour :

- Favoriser l'installation de nouveaux praticiens sur le territoire de l'Orne, en complément des actions menées par le Conseil départemental de l'Orne et en tenant compte des priorités définies par les autorités compétentes et les ordres professionnels,
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches et dans le montage financier de leur projet,
- Conforter les fonds propres du porteur de projet et faciliter son accès aux financements bancaires,

Cette action pilote est menée en partenariat avec le **Département de l'Orne, les Ordres des professions médicales et paramédicales et l'Agence Régionale de Santé Basse-Normandie.**

Bénéficiaires

Il s'agit de création ou de reprise d'entreprise, en exercice libéral, en structure individuelle ou collective

Il s'agit de la première installation du praticien sur le Département de l'Orne.

Le prêt d'honneur peut être utilisé pour :

- le financement des investissements : aménagement de locaux, achat de mobilier, matériel professionnel, bureautique, véhicule, frais d'installation...
- l'achat d'une patientèle ou de parts de société (SCM, SCP,...)
- le financement de la trésorerie, du besoin en fonds de roulement

Il ne peut pas servir à l'acquisition de locaux (que ce soit à titre personnel ou en SCI)

Du point de vue des spécialités acceptées et/ou exclues du dispositif, la référence est la nomenclature des professions agréées par le Code de la Santé publique.

Sur la définition de priorités en termes de spécialités ou de territoires : les référents que sont l'ARS et les ordres professionnels sont consultés au cas par cas (en amont du montage du dossier).

Un concours bancaire est obligatoire en complément du prêt d'honneur.

Le prêt d'honneur doit constituer un apport « significatif » dans le montage financier du projet, le minimum étant de 10% du montant total HT des besoins.

Modalités

Il s'agit d'un prêt personnel, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise.

Le montant du prêt est de 15.000 € maximum par projet (7.000 € en moyenne), sur une durée de 24 à 60 mois, comprenant un éventuel différé de remboursement (1 à 6 mois)

Les remboursements s'effectuent par prélèvement mensuel

Une assurance facultative est proposée (décès, invalidité etc.)

Demande et décision

DETECTION ET ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Pour les praticiens de santé, c'est l'échelon départemental de la plateforme qui se chargera de l'accueil des demandeurs et de leur accompagnement avant l'attribution du prêt d'honneur et la création de l'entreprise.

Pour l'installation de praticiens d'origine étrangère, Initiative Orne pourra s'appuyer sur l'expertise du cabinet LABORARE CONSEIL qui est mandaté par le Conseil départemental et qui effectue un accompagnement complet, avant et après l'installation.

MODALITES DE DECISION

Un dossier de demande spécifique est présenté devant l'un des 5 Comités locaux d'engagement (CLE), en présence du demandeur. Le CLE est l'instance décisionnaire qui accorde ou non le prêt, fixe le montant, la durée, les conditions éventuelles, ...

L'examen par le C.L.E sera précédé systématiquement d'une demande d'avis auprès de :

- L'ARS
- L'Ordre professionnel
- Du Conseil départemental de l'Orne.

Ces avis seront tenus pour confidentiels et communiqués uniquement au Président du C.L.E.

Le C.L.E. se réunit dans sa composition habituelle et délibère selon les modalités (générales et particulières) prévues au règlement intérieur d'Initiative Orne.

La décision est transmise au bénéficiaire par Initiative Orne et le PV de décision est transmis aux différents partenaires.

SUIVI ET PARRAINAGE

Pour les installations de praticiens étrangers qui sont accompagnés par le cabinet mandaté par le Conseil Général, c'est ce cabinet qui assure le suivi post-installation.

Pour les autres installations, les modalités d'un suivi technique sont étudiées avec mise en place d'un tableau de bord.

Contact



Initiative Orne

Hôtel du Département
25 boulevard de Strasbourg
61000 Alençon

Tél. : 02 61 72 01 00

s.toreau@initiative-orne.com